Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 26/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport de M. Mark HENDRICK (PSE, RU), a souligné que par cette proposition, il s'agissait d'assurer un financement complémentaire réservé aux seules actions de coordination entre les secteurs des politiques communes déjà impliquées dans le développement de la société de l'information. Le Parlement a apporté un certain nombre d'amendements à la proposition. Parmi ceux-ci, on retiendra plus particulièrement celui qui limite la participation de la Commission à l'organisation de réunions d'experts à 10 % des crédits annuels, celui qui demande à la Commission de tenir le Parlement européen informé des travaux du Comité consultatif et celui qui demande que soit créé un groupe consultatif composé d'experts appartenant au milieu industriel et universitaire. Le Parlement souhaite également que des mesures soient prises afin de contrôler l'efficacité des dépenses affectées à des actions visant à instaurer la société de l'information en Europe en vue d'assurer une utilisation optimale des crédits communautaires pour les futurs programmes.